



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210310-60

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 3 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Didier ROMEUF à Christiane SAMSON  
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Tony BERNARD  
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE  
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE  
David DEROSSIS à Taya ADJIMI  
Pierre CONTIE à Taya ADJIMI  
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseiller suppléant ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Monique DURAND-PRADAT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT

**Secrétaire de séance :** Alexandra VIRLOGEUX

PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION

*Rapporteur : Tony BERNARD, Président*

**Vu** l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 5 octobre 2020 dans le Puy-de-Dôme ;  
**Vu** la délibération du Bureau Communautaire n° 20201015-05 relative à la décision de candidature de Thiers Dore et Montagne ;  
**Vu** la délibération du Bureau Communautaire n° 20210223-17 relative au recrutement d'un chef de projet.

**Considérant** le programme pour mille « Petites villes de demain » concernant les communes de moins de 20 000 habitants, hors des grands pôles urbains, ayant des fonctions de centralité et en situation de fragilité, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leurs intercommunalités, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2021-2026.

Dans le Puy-de-Dôme, 32 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, réparties sur 13 intercommunalités.  
Thiers Dore et Montagne contient 2 villes lauréates, COURPIERE et PUY-GUILLAUME, en candidature groupée.

Le rapporteur présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils, études et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ; en matière de commerce, un appui par le biais d'un financement à 50 % d'un manager de commerce peut être sollicité ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme. Cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet ;
- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet est assuré par l'intercommunalité ;
- signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Affirme** l'engagement de la Communauté de communes dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des communes de COURPIERE et PUY-GUILLAME ;
- **Approuve** le projet de convention d'adhésion au programme ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 43	Représentés : 9	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52</b>	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20210310-20210310\_60-DE  
Regu le 26/03/2021